

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 10 (1964)

Heft: 8 [i.e. 7]

Artikel: 6e Congrès des Suisses de France des 23 et 24 mai à Paris

Autor: Bonvin, Roger

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-848958>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

6^e CONGRÈS DES SUISSES DE FRANCE

des 23 et 24 mai à Paris

en présence de M. le Conseiller fédéral Roger Bonvin

(Suite de notre numéro de juin)

Présidence d'honneur

S.E. M. A. Soldati,
Ambassadeur de Suisse en France.

Hôte d'honneur

M. Roger Bonvin,
Conseiller Fédéral,
Chef du Département des Finances
et des Douanes de la Confédération.

Orateurs

M. Théo Chopard,
Président Central,
de la Nouvelle Société Helvétique ;

M. Froelich,
Président du Fonds Suisse de Solidarité ;

M. Halbheer,
Directeur du Secrétariat des Suisses
à l'étranger, Berne ;

M. Leippert,
Délégué du Département politique fédéral.

Présidence du Congrès

M. F. Lampart,
Président du Comité Central
des Sociétés Suisses de Paris.

CORPS CONSULAIRE

LISTE DE PRÉSENCE

Paris :

M. A. Koetschet, Consul.

Annecy :

M. M. Wyler, Consul.

Besançon :

M. Prodolliet, Consul.

Bordeaux :

M. A. Berthod, Consul Général.

Dijon :

M. Louis François, Consul.

Le Havre :

M. Henri Jung, Consul.

Lille :

M. André Joseph, Consul.

Lyon :

M. Manz, Consul Général.

Marseille :

M. J.-P. Bertrand, Vice-Consul.

Mulhouse :

M. Louis Scalabrino, Consul.

Nantes :

M. A. Maurer, Consul.

Nice :

M. Georges Falquier, Consul.

Strasbourg :

M. le Ministre H. Voirier, Consul Général.

6^e CONGRES DE L'UNION DES SUISSES DE FRANCE

23-24 mai 1964

Ouverture du Congrès le samedi 23 mai 1964, à 9 heures, sous la présidence d'honneur de M. Agostino Soldati, Ambassadeur de Suisse en France.

ALLOCUTION DE M. LAMPART

Président du Comité Central

MONSIEUR LE CONSEILLER FÉDÉRAL,
MONSIEUR L'AMBASSADEUR,
MESSIEURS LES CONSEILLERS D'AMBASSADE,
MESSIEURS LES CONSULS,
MESDAMES ET MESSIEURS,

Le Comité d'organisation m'a confié l'agréable mission de vous souhaiter, au nom des Sociétés Suisses de Paris, la bienvenue aux débats de ce jour et de vous dire tout le plaisir que nous éprouvons d'avoir pu organiser cette Assemblée, la 6^e depuis la Fondation à Royaumont de l'Union des Suisses de France.

Permettez-moi en premier lieu d'adresser nos sentiments de gratitude à M. l'Ambassadeur Soldati, pour la bienveillance avec laquelle vous avez constamment suivi l'organisation du présent Congrès et que vous nous avez permis de placer sous votre Présidence d'Honneur.

Dois-je vous dire, Mesdames et Messieurs, combien il nous est agréable de saluer ici, au nom des Sociétés Suisses, notre hôte d'honneur, M. le Conseiller fédéral Roger Bonvin, Chef du Département fédéral des Finances et des Douanes de la Confédération Suisse, qui a bien voulu accepter d'assister à nos débats.

Votre présence parmi les Suisses de France, au cours du présent Congrès, la part active que vous voulez bien assumer, en prononçant le discours de clôture qui retiendra toute notre attention, sont un symbole des liens indestructibles qui nous rattachent à notre pays et la marque d'intérêt pour les aspirations et les problèmes de la 5^e Assemblée suisse. Nous vous sommes profondément reconnaissants, Monsieur le Conseiller fédéral, pour cet acte de confiance à notre égard.

Aux souhaits de bienvenue, nous ajoutons nos vifs remerciements pour la part active qu'ils prendront au présent Congrès — leur exposé figure à l'ordre du jour — ainsi que pour les autres orateurs, notamment Maître Poulin, qui vont retenir notre attention. Une mention de bienvenue également pour la Presse.

L'ordre du jour comporte des exposés signalés par nos lettres circulaires.

Nous avons reçu deux interventions, l'une de M. Luchinger, pour la reprise des vues portées l'année dernière au Congrès de Bordeaux, l'autre de M. Voisard, également sur le sujet de l'A.V.S.

D'autre part, vous aurez à décider du lieu de la prochaine réunion ; je vous rappelle que tous les ans les Sociétés prennent la décision et désignent le lieu et la date de la prochaine réunion.

Nous allons donc aborder les différents problèmes, comme toujours avec un esprit positif, émettre notre opinion, présenter nos suggestions et nos vœux, dans l'espoir d'apporter un élément utile aux études en cours, et cela pour le bien de tous.

Je voudrais également signaler qu'en tant que Suisse de l'Etranger, mais extérieur à la France, M. le Professeur Inebnit, de Leeds, qui est de passage à Paris, a bien voulu honorer notre séance de sa présence, qu'il soit le bienvenu parmi nous. Nous avons beaucoup de Suisses en Angleterre, je pense qu'il nous renseignera sur leur esprit, comme nous le renseignerons...

Nous avons des membres qui se sont excusés de ne pouvoir assister à nos séances. Je vous prie de bien vouloir les excuser...

Après ces paroles, Messieurs, je passe à l'ordre du jour et je vous demande d'entendre, en premier lieu, l'exposé de M. Chopard (voir n° de juin).

M. le Président. — Monsieur le Président Chopard, les applaudissements que vous avez eus à l'instant même vous ont montré avec quel intérêt a été accueilli votre exposé. Il était utile de rappeler et de nous dire le rôle important joué par la nouvelle Société Helvétique.

Je pense, Monsieur le Président, que nous aurons l'occasion de recevoir le texte complet pour le faire imprimer, avec le résultat de notre séance d'aujourd'hui, dans notre « Messager ».

Messieurs, nous avons, comme point suivant, l'exposé de M. le Président Froelich, précédé de l'intervention de Maître Poulin.

M^e Poulin. — Monsieur l'Ambassadeur, chers Amis. Lorsque, il y a quelques années, nos Autorités se sont penchées sur les problèmes des Suisses de l'Etranger qui ont subi, soit des catastrophes naturelles, soit la guerre, la guerre civile, les nationalisations, les expropriations, elles se sont aperçues qu'il n'existe aucun système pour venir en aide à ces compatriotes exilés, mais nous avons eu la chance qu'un homme, le Ministre Kohli, qui était alors Secrétaire général du Département politique et le prédécesseur immédiat de notre ami l'Ambassadeur, M. le Ministre Kohli a eu une idée de génie, il a compris qu'il fallait inventer quelque chose de nouveau, qui n'existe pas et heureusement, il a eu encore une deuxième idée de génie, celle de faire appel à un homme qui devait avoir en même temps les qualités techniques de l'assurance, mais également l'assurance de qualités humaines, et il s'est adressé à un homme qui, pendant quarante ans, a été à la tête d'une des plus grandes Sociétés d'Assurance, « la Société Suisse de Réassurance » ; mais un homme qui aussi, pendant la guerre, a assuré, avec notre Gouvernement, le ravitaillement de la Patrie, mais encore un homme qui, dans le cadre d'une action de la Croix-Rouge Internationale, a transporté 200.000 tonnes de produits alimentaires venant des Amériques et du reste du monde vers l'Allemagne du Nord, en faveur des prisonniers de guerre en Europe.

Eh bien, c'est pour nous un grand honneur, aujourd'hui, que Ernest Froelich ait fait le voyage de Zurich pour venir jusqu'à nous, après avoir passé une journée, hier, harassante, à fêter le centième anniversaire de cette Société Suisse de Réassurance.

Nous, Suisses de France, qui sommes fiers d'être environ un tiers de toute la communauté suisse à l'étranger, devons

constater que nous ne représentons environ qu'un huitième des membres du Fonds de Solidarité et environ un pour cent de la communauté suisse de France.

Je souhaite, pour ma part, qu'après avoir entendu le Président Froelich vous reparler de cette solidarité confédérale, cette notion qu'il est bon, de temps en temps, de repenser, comme on l'a fait d'ailleurs, en son temps, tout au long de notre histoire, et notamment par exemple : qui, après avoir entendu Nicolas Stoll, avaient mieux compris ce qu'était la solidarité confédérale. Je souhaite, pour ma part, qu'après avoir entendu le Président Froelich, tous les Suisses de France pourront prendre leurs responsabilités.

M. le Président. — Je remercie Maître Poulin pour son introduction et je passe la parole à M. le Président Froelich (voir n° de juin).

M. le Président. — Je pense interpréter les sentiments de tout le monde en remerciant M. le Président Froelich pour son exposé très intéressant. Je vous rappelle que nous étions à l'origine de cette création et certains, parmi vous, se rappelleront peut-être la pièce d'or de 20 F qui a été déposée par M. Suter, c'est-à-dire la pièce symbolique pour l'ouverture du Fonds. Cette chose a suivi une étude très longue, au cours de laquelle nous nous sommes souvent affrontés à Paris, à Berne et même à Bruxelles.

Aujourd'hui, c'est une œuvre faite ; nous devons de vifs remerciements à l'Administration actuelle pour tout ce qui a été fait pour sa mise au point. Je crois également utile de faire un appel auprès de toutes les Sociétés pour leur rappeler l'existence de cette œuvre et pour que tout le monde en fasse partie.

Nous arrivons au point suivant de l'ordre du jour et je donne la parole à M. Hans Halbheer, Directeur du Secrétariat des Suisses à l'Etranger (voir n° de juin).

M. le Président. — Nous remercions M. Halbheer de son exposé et je vous rappelle que vous avez eu connaissance de la pétition du Secrétariat des Suisses à l'étranger, approuvée par la Société Suisse de Franche-Comté.

Avant de prendre une résolution à ce sujet, j'aimerais donner la parole à M. Leippert, Délégué du Département politique fédéral, qui va vous donner connaissance de la position du Département politique.

M. Leippert. — Permettez-moi, tout d'abord, de vous apporter le salut du Département politique et de M. l'Ambassadeur Micheli, que vous connaissez tous bien, ainsi que de M. Jaccard qui se trouve aux Etats-Unis. Vous me croirez sans doute si je vous assure que j'ai accepté avec plaisir d'assister à votre Congrès, d'autant plus qu'il a lieu à Paris, qui comporte tant d'attrait... (voir n° de juin).

**

Ouverture de la séance de l'après-midi à 15 heures

Le Président. — Mesdames et Messieurs, nous allons reprendre le cours de nos travaux et entendre le rapport d'activité de la délégation des Suisses de France à la Commission des Suisses à l'Etranger de la nouvelle Société Helvétique, par M. Gruaz, Délégué et membre du Bureau.

M. Gruaz. — Monsieur l'Ambassadeur, Messieurs les Présidents, mes chers Compatriotes. Comme il est prévu à l'ordre du jour, je vais vous donner connaissance de mon rapport sur l'activité de la délégation des Suisses de France à la Commission des Suisses à l'Etranger, à Berne, tout en espérant que son aridité ne viendra pas troubler la douce euphorie dans laquelle il est normal de se trouver, après un substantiel repas.

Entre notre Congrès de Dijon et celui de Bordeaux, je vous avais adressé trois rapports : du 24 août 1962, du 2 mars 1963 et sur les travaux du Congrès qui s'était tenu du 24 au 26 août 1962. A Bordeaux, l'année dernière, vous avez adopté ces rapports sans aucun débat et vous avez ainsi ratifié la procédure empoyée sans émettre aucun vœu.

Il a toutefois paru préférable de faire, à l'occasion de chaque Congrès, un court rapport sur l'exécution du mandat que vous nous avez confié, afin de permettre, dans l'esprit démocratique de nos institutions, de prendre plus facilement position et d'émettre éventuellement des observations, voire des critiques et des vœux.

C'est donc comme porte-parole de mon Délégué à Berne que les organisateurs de ce Congrès ont bien voulu exprimer le désir qu'aujourd'hui je fasse devant vous un résumé des événements de l'année écoulée (voir rapport paru n° de juin).

« On le voit, nos compatriotes de France n'y vont pas de mainmorte lorsqu'ils prennent au mot le Président de la Confédération, mais leur voix doit être entendue, la Suisse s'appauvrirait gravement en s'opposant à cette volonté d'être Suisse. Malgré les difficultés, l'intérêt de tous les Suisses leur commande de travailler à les surmonter, plutôt que d'énumérer les complications. Nous ne serons jamais trop et nous n'aurons jamais trop de ces volontés d'être Suisses pour construire ce pays, demain, en Suisse et dans le monde.

M. Yersin, Président des « Vieux Zofingiens ». — Monsieur le Conseiller fédéral, Monsieur l'Ambassadeur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. L'an dernier, au Congrès de Bordeaux, je vous avais dit que nous cherchions à créer à Paris un groupe d'études réunissant ceux de nos compatriotes désireux d'étudier ensemble des questions sociales, économiques, culturelles et politiques suisses, pour chercher à intéresser davantage les Suisses de l'Etranger à ce qui se passe en Suisse et pour resserrer ainsi les liens des Suisses de l'Etranger avec la Patrie, ceci dans la ligne tracée depuis longtemps. Comme j'en avais exprimé l'espoir à Bordeaux, j'ai le plaisir de vous dire aujourd'hui que c'est chose faite, depuis plusieurs mois le Groupe d'Etudes Helvétiques existe et travaille. Nous devons certainement cette réussite à l'appui, aux encouragements que nous avons trouvés auprès de M. l'Ambassadeur Soldati, que je remercie très vivement. Je voudrais ajouter un mot à l'adresse de Maître Poulin, qui s'est dépensé sans compter pour la création de ce Groupe, en déployant toute l'intelligente et persévérante activité que nous lui connaissons. Tel qu'il est constitué actuellement, le Groupe réunit une trentaine de membres choisis parmi ceux de nos compatriotes les plus aptes à apporter leur contribution éclairée à nos travaux : juristes, hommes d'affaires, hommes de lettres, industriels, ingénieurs, journalistes, diplomates, et il est présidé par un Comité de trois membres représentant nos trois langues nationales ; M. François Gros, journaliste, a été remplacé par

M. Stoll, Docteur en Droit. Nous avons M. Keller, journaliste, et pour la Suisse italienne M. Bonetti, de notre Ambassade.

Le Groupe se réunit mensuellement en réunion plénière, et des Commissions ont été nommées et chargées d'étudier les questions qui leur sont réservées pour en faire rapport ensuite.

Le Groupe a eu, récemment, l'insigne honneur de recevoir M. le Conseiller fédéral Bonvin, M. l'Ambassadeur Soldati, M. le Président Chopard, qui ne se sont pas bornés à assister à notre séance, mais qui ont bien voulu prendre une part active à nos discussions ; qu'ils soient persuadés que cette visite a été pour nous un encouragement précieux à poursuivre notre travail. Vous allez vous-mêmes en juger puisque trois communications inscrites à l'ordre du jour sont faites par les membres de ce Groupe. Vous pourrez également juger de son activité en lisant le manifeste que vous avez trouvé à vos places et pour lequel je voudrais remercier tout particulièrement Mme Silvagni, membre du Groupe, qui en a assuré la parution...

Débat après rapport de M^e Poulin (n° de juin).

M^e Poulin. — ...Je voudrais demander à M. Keller, membre de la Commission, s'il veut bien présenter un très court témoignage à ce sujet.

M. Keller (Haute-Saône). — Monsieur le Conseiller fédéral, Monsieur l'Ambassadeur, Mesdames, Messieurs. C'est pour moi un grand honneur de m'adresser à cette assemblée.

J'ai créé, avec quelques amis, une Société typiquement agricole, tout de suite après la guerre, voyant des cas absolument terribles, au point de vue réquisitions, au point de vue pertes de certains cultivateurs, et le but principal était de créer un lien entre les Autorités : consulat, etc... et les cultivateurs. Je crois que, sur ce plan, j'ai assez réussi.

J'ai assisté, la première fois, à l'Assemblée de Royaumont, et de cet acte vient également l'idée qui a été évoquée dans notre Assemblée des Sociétés Suisses de Franche-Comté et Territoire-de-Belfort, à Berne, en 1958, d'ouvrir une possibilité de financement pour les agriculteurs, pour les artisans et les commerçants : Assemblée de Dijon.

Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de vous dire tout simplement deux exemples, je pourrais en citer des dizaines et des dizaines, dans beaucoup de départements de la France, je me limiterai à vous en expliquer deux.

M. Freudy était dans le canton de Berne, il est venu en 1937 en France, avec une nombreuse famille, à ce moment-là des enfants petits. Il a d'abord pris une petite ferme à Bettancourt dans le Doubs et ensuite, quand la famille s'est agrandie et que les garçons ont été assez grands pour donner un coup de main à leur père, il a pris une ferme de 100 hectares, d'abord en métayage, parce qu'il n'avait pas les possibilités d'en acheter le matériel mort et vif nécessaire. Il a donc eu, après la guerre, la possibilité d'être fermier. J'ajoute que M. Freudy a subi de grands dommages de guerre, il a perdu environ les deux tiers de son cheptel. Restant Suisse, ses quatre fils ont voulu rester Suisses également ; ils auraient eu la possibilité à ce moment-là, surtout pour les deux fils qui étaient nés en France, de devenir Français et ils auraient, déjà à ce moment-là, obtenu des dommages de guerre, mais toute la famille est restée suisse. Ensuite, ils ont refait cette ferme

avec beaucoup de courage et beaucoup de mal, ayant perdu, comme je l'ai dit, les deux tiers de leur cheptel. Aujourd'hui, après des années de travail, le propriétaire devient âgé et son gendre a décidé de vendre la ferme. Il serait tout de même tout naturel que ce soit M. Freudy qui puisse acheter cette ferme, mais avec quoi ? Le propriétaire demande 45 millions, c'est-à-dire 450.000 F pour cette exploitation, et il faudrait au moins 200.000 F pour ce monsieur. Ce n'a pas semble peut-être extraordinaire si je demande cela, mais c'est tout de même un cas absolument spécial, des fils qui ont voulu rester Suisses, des petits-fils... il y en a un qui fait l'Ecole d'Agriculture de Nancy actuellement et un autre de 16 ans qui travaille dans l'exploitation. Ils veulent rester Suisses et ils voudront continuer le métier de cultivateur. Un des fils, celui qui est à l'Ecole d'Agriculture, a dit en partant à son père : « N'est-ce pas, papa, que tu feras tout ton possible pour que nous puissions rester à la ferme et que nous puissions l'acheter ? » J'essaie d'éveiller votre intérêt sur le côté humain pour cette question et je vous demanderai de penser profondément, de chercher une possibilité de venir en aide à tous les compatriotes cultivateurs.

Le deuxième exemple c'est celui d'un cultivateur qui exploitait en 1937 une petite ferme dans notre région, il a pris une plus grande ferme dans la Côte-d'Or et il exploite actuellement cette ferme avec son gendre et les enfants de celui-ci. La ferme est également à vendre et M. Messalier a évalué la valeur réelle de son exploitation à 350.000 F, mais le propriétaire a trouvé un amateur, un Allemand — c'est le cas spécial et tragique —, un Allemand qui a acheté la ferme pour 600.000 F, ayant des possibilités de crédit à 2 %, accordé par le Gouvernement de Bonn. Il me semble que, là aussi, c'est un cas absolument spécial et, comme je le disais, je pourrais vous citer de nombreux cas.

Pour terminer, permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de vous dire un mot sur ma situation personnelle. J'ai également pris une ferme en 1936, mais sans aide de la Confédération, c'est-à-dire sans avoir eu la permission des fonds que le Gouvernement a votés, un moment donné, pour donner la possibilité aux Suisses de s'établir en France. Je ne sais pas si j'ai dit que M. Freudy a bénéficié de cette aide, à ce moment-là, en 1937. J'ai subi également de grands dommages de guerre et je n'ai rien touché. M. Freudy, j'avais oublié, a touché, après dix ans, 5.000 F et sa perte avait été, au moins, de 150 à 200.000 F. Donc, j'ai exploité cette ferme et aujourd'hui, ayant donné une certaine instruction à mes enfants, ils ont décidé, vu les difficultés, surtout sur le plan de modernisation, ils ont choisi d'autres métiers et deux filles, déjà, sont parties en Suisse et le garçon a décidé de partir aussi en Suisse. Je me trouve tout seul avec cette grande exploitation de 120 hectares et j'ai décidé d'abandonner au printemps 1965. Je vous pose une question, peut-être un peu extraordinaire : Si l'un ou l'autre des délégués pouvait me trouver soit une gérance d'une propriété privée, ou une possibilité dans un centre hippique — je suis un ancien cavalier —, je vous serais très reconnaissant. Je termine en disant : « Tous pour un, et un pour tous » (Applaudissements).

M. Schmidt (d'Epinal). — Monsieur le Conseiller fédéral, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs. A l'Assemblée générale des délégués des Sociétés Suisses de l'Est, nous avons

débattu la question du cautionnement. Nous avons eu l'honneur d'avoir parmi nous MM. Keller et Luchinger qui se sont occupés de la préparation des projets en question et, finalement, nous en sommes venus à ceci : Maître Poulin a maintenant la charge de suivre l'affaire de près, il donnera des renseignements précis, à Paris, de ce qui a été fait, et je remercie Maître Poulin bien sincèrement de cet exposé.

J'ai demandé, à la fin de nos débats, si l'assemblée était toujours favorable à la création d'une coopérative de cautionnement, il y a eu, dans le vote, unanimité.

Je voudrais vous citer, simplement, un cas très concret d'un de nos compatriotes habitant les Vosges, qui a aussi les qualités de commerçant et d'artisan. C'est un marchand de cycles, il vend des vélos, des motocyclettes et fait des réparations, bien entendu. Il a eu besoin de quelques fonds, il s'est adressé à une banque, la Banque Populaire des Vosges, et on lui a répondu : « Monsieur, vous n'êtes pas dans les conditions requises pour obtenir ce prêt à intérêt réduit, nous ne pouvons rien pour vous. » Nous avons soumis le cas à M^e Poulin et il semble qu'actuellement, ce jeune compatriote est dans les conditions... d'obtenir le prêt en question, puisqu'il est commerçant.

M^e Poulin. — Malheureusement pas, le cas de M... tombe justement dans celui où une autorité, la Caisse de Cautionnement à laquelle il peut s'adresser, reçoit une dotation de l'Etat, il ne peut donc recevoir aucun crédit.

M. Schmidt. — La question est donc là, maintenant, et je prends acte de votre déclaration, Maître Poulin, et, à notre prochaine Assemblée dans les Vosges, j'en citerai le texte exact. Je vous remercie.

M. Luchinger (Lot-et-Garonne). — Monsieur le Conseiller fédéral, Monsieur l'Ambassadeur, chers Compatriotes. La surface moyenne des exploitations agricoles, dans le Sud-Ouest, se situe, suivant la nature du sol, entre 20 et 30 hectares. Pour pouvoir travailler économiquement dans cette industrialisation qui se fait, cette spécialisation dans l'agriculture, il faudrait augmenter, dans l'avenir, la surface à environ 30 ou 50 hectares. Seulement, puisque l'on ne trouve presque plus, dans notre région, des terres à fermage, il faut les acheter. Alors nous, et surtout nos enfants, serons un jour devant le choix : soit s'agrandir ou abandonner. Seulement, pour s'agrandir, il faut des capitaux, le Crédit Agricole ne nous donne rien. Il me semble quand même paradoxal que nous autres, Suisses, ressortissants d'un pays où le grand souci est la surabondance de capital, nous devions abandonner nos places par manque de capitaux. Si on sait que 60 millions ont été votés pour les pays sous-développés et que peut-être une centaine de millions vont suivre, il me semble que l'on devrait quand même trouver quelques millions pour faire cette coopérative de cautionnement. J'ai dit. (*Applaudissements*).

M. B. (Mulhouse). — Monsieur le Conseiller fédéral, Monsieur l'Ambassadeur, Monsieur le Président, Messdames, Messieurs. Après avoir entendu le rapport de la Commission et les quelques cas qui viennent d'être exposés, je propose à l'Assemblée le vote de la résolution suivante :

« L'Union des Suisses de France, réunie en Assemblée générale à Paris le 23 mai 1964, prend acte du rapport de la

Commission chargée, l'année dernière, à Bordeaux, de la poursuite de l'étude concernant le cautionnement des agriculteurs et commerçants suisses de France. Elle remercie les Autorités Fédérales à Berne et l'Ambassade de Suisse en France des démarches qu'elles ont bien voulu entreprendre auprès des Autorités françaises. Elle prend acte que, pour les commerçants, les nouvelles dispositions françaises doivent permettre l'adhésion de nos compatriotes aux caisses de cautionnement professionnelles. Prenant en considération l'impossibilité, pour les agriculteurs et artisans, de pouvoir bénéficier, dans l'état actuel de la législation française, des crédits agricoles et de métiers, et l'impossibilité de créer un organisme suisse de cautionnement en France, demande respectueusement à M. le Conseiller fédéral Bonvin de vouloir bien intervenir en Suisse pour que les Autorités compétentes examinent d'urgence la mise sur pied, en Suisse, d'un organisme de cautionnement permettant l'obtention de crédits indispensables pour que les agriculteurs, les artisans et commerçants suisses de France puissent rester des Suisses en France. »

M^e Poulin. — Je voudrais, peut-être en fonction de ce que je vous ai dit tout à l'heure, c'est-à-dire la nécessité absolue de savoir, préalablement, si nous pouvons obtenir une garantie fédérale avant d'entreprendre quoi que ce soit, je suggérerais d'ajouter un paragraphe spécial à cette résolution, qui pourrait être ainsi conçu :

« Etant donné qu'un tel organisme n'est concevable et viable que dans la mesure où il obtient préalablement la garantie fédérale, l'Union des Suisses de France demande, très respectueusement, à notre Ministre des Finances, de bien vouloir faire examiner cet aspect essentiel du problème en priorité. »

M. Halbheer. — Mes chers Compatriotes en France. Permettez-moi d'intervenir avant que vous preniez cette résolution, parce que nous sommes maintenant sur le chemin d'avoir notre fameux article constitutionnel et j'aimerais vous rappeler une pensée : il y avait un empereur français qui disait une fois : « Mes administrés désirent quelque chose, ils ne savent pas exactement ce qu'ils veulent, mais ils le désirent vite. » Vous, Suisses de l'Etranger, savez exactement ce que vous voulez, mais vous le désirez vite. Nous recevons à Berne toutes ces questions, mais réfléchissez aussi que vous devez faire quelque chose pour vous-mêmes et je pense au Fonds de Solidarité. Avant que vous preniez aucune résolution, je vous recommande chaleureusement de prendre la résolution que chaque Société suisse en France adhère au Fonds de Solidarité, parce qu'il y en a seulement très peu. Dans la presse, il y a quelques semaines, était publié le Rapport du Département politique fédéral, et les journalistes ont dit qu'il ressort de ce rapport qu'il n'y a pas de participation de la part des Suisses de l'Etranger. C'est vraiment une question de conscience, il y a environ 2 % des Suisses en France, presque 3 %, qui sont membres du Fonds de Solidarité. Je ne peux que répéter : Aide-toi et la Confédération t'aidera.

M^e Poulin. — Monsieur le Président, je crois qu'il ne faut pas confondre deux problèmes : l'un, ce sont nos revendications d'ordre politique ; l'autre, c'est une situation de fait qui dure depuis des années. Il est naturellement souhaitable que toutes les Sociétés Suisses de France fassent partie du Fonds

de Solidarité, il est même souhaitable que les Suisses de France en fassent partie, mais ce n'est pas une raison pour mettre dans la balance notre adhésion au Fonds de Solidarité et l'étude urgente d'un problème que vous réclamez depuis des années.

Je ne vois pas le rapport qu'il y a entre les études de l'article constitutionnel, qui vont durer encore de nombreuses années, certainement, et le prob'lème que nous avons à résoudre dans l'immédiat, qui est celui de donner à nos compatriotes la possibilité de rester Suisses car, autrement, la seule possibilité qui leur restera, ce sera de devenir Français pour bénéficier des crédits.

Je demande à l'assemblée de prendre immédiatement position sur la résolution que nous avons présentée.

M. Soldati. — Chers Amis, avant que cette résolution, qui est digne d'attention, soit mise au vote, je voudrais demander à notre ami Poulin de modifier son amendement. L'amendement qu'il a proposé dit : « Les Suisses de France demandent au Ministre des Finances... » Je crois que c'est indélicat, vis-à-vis de M. le Conseiller fédéral, qui a eu l'attention d'assister, depuis le début jusqu'à la fin de vos débats, de vous apporter le signe de sa sollicitude. S'il apporte un appui à votre demande, il me semble un peu excessif de personnaliser votre revendication au Ministre des Finances. Il est le Conseiller fédéral, le Chef du Département des Finances et des Douanes, je crois que, normalement, on adresse une demande aux Autorités fédérales, sans la personnaliser à ce point. Je crois que ce n'est pas trop demander, si cela revient au même sur le plan juridique, politique et administratif, de remplacer Autorités fédérales par Ministre des Finances.

M. le Président. — *Après ces paroles de notre Ambassadeur, et si vous n'avez plus, Mesdames et Messieurs, aucune intervention à faire, je soumets au vote la motion modifiée dans les termes indiqués par M. l'Ambassadeur.*

La résolution est adoptée par une écrasante majorité.

Nous continuons l'ordre du jour et nous arrivons à l'exposé de M. Leuzinger, correspondant politique de la Tribune de Genève et membre du Groupe d'Etudes Helvétiques de Paris (voir n° de juin).

M. le Président. — *Je vous rappelle que le même problème se trouve à l'ordre du jour des Journées des Suisses à l'Etranger de Lausanne. Dans notre compte rendu, qui paraîtra dans le « Messager », le présent article sera publié, vous aurez donc le temps de le méditer, en attendant les débats de Lausanne.*

Je remercie beaucoup M. Leuzinger.

Nous allons procéder aux débats. Je reviens sur la question des Biens-Fonds, avez-vous des interventions ?...

M. Schlaepfer, Président de la Société Suisse du Pays de Montbéliard et membre de la Commission des Suisses à l'Etranger. — Si je prends la parole, c'est surtout à ce titre, parce que je pense que d'ici un an ou deux, il y aura de nouveau des élections, il faut que je prépare ma campagne électorale !...

Ceci dit, je veux reprendre un peu un point après l'autre. Nous avons entendu des exposés très profonds, excellents, quelquefois trop bien, et je regrette un peu que nous n'ayons

plus assez de temps pour discuter à fond certains problèmes qui nous intéressent tous.

Je commence par un exposé que nous avons entendu, par l'exposé de M. Chopard, Président de la Nouvelle Société Helvétique, et je le félicite. J'ai eu le privilège d'assister au cinquantenaire de la Nouvelle Société Helvétique à Berne, c'était très réussi, j'ai rapporté un excellent souvenir. Nous sommes un de ses enfants ; on peut, je crois, l'appeler le frémissement de la Suisse, parce qu'elle émet des idées nouvelles et elle les met souvent en pratique.

Nous avons entendu, après, M. Froelich, du Fonds de Solidarité, et là, je voudrais encore une fois vous rendre attentifs sur l'importance de ce Fonds de Solidarité. Je voudrais vous donner une expérience que nous avons faite dans notre Société ; nous avons rappelé à nos sociétaires quelle était l'importance d'adhérer au Fonds de Solidarité, nous leur avons dit : Ne faites pas ce que beaucoup regrettent maintenant, ils n'ont pas donné leur adhésion et, à la vieillesse, eh bien... On leur a rappelé qu'à partir de maintenant, vis-à-vis des Autorités suisses, il y aura deux catégories : ceux qui ont adhéré au Fonds de Solidarité et ceux qui n'ont pas adhéré. N'oublions pas cela parce que n'importe quel malheur, n'importe quel dommage peut nous arriver, certainement on tiendra compte de cela.

Maintenant, je viens à M. Halbheer qui nous a parlé des Biens-Fonds. Nous avons entendu, tout de suite après, M. Leipert, qui nous a donné une douche assez fraîche, mais qui est, évidemment, peut-être encore plus près des réalités. Je voudrais quand même recommander à nos Autorités de tenir compte au maximum de ce vœu des Suisses à l'étranger qui veulent rentrer au pays. Si j'entends, comme je l'ai entendu ce matin, que des Suisses comme M. Bruggisser, de Florence, et un compatriote de Naples, ont eu des difficultés pour obtenir cette permission d'acheter un terrain en Suisse, cela me renverse parce que ce sont des piliers des colonies suisses à l'étranger, ce sont des Suisses qui ont porté le fanion loin, ce sont de ces Suisses, quand on parle dans les beaux discours, qui sont les ambassadeurs de la Suisse à l'étranger. Eh bien, quand ces ambassadeurs reçoivent un refus pour acheter du terrain en Suisse, ou même, sans que ce soit un refus, éprouvent des difficultés, c'est vexant et c'est tout à fait regrettable.

Je sais qu'on ne peut pas aller contre les lois, je voudrais quand même rappeler que, nous aussi, nous sommes dans un pays qui a des lois, nous connaissons, nous aussi, « Monsieur le Bureau », mais, heureusement, nous savons aussi que, souvent, il y a des possibilités de passer à côté de « Monsieur le Bureau » et d'avoir des arrangements. Je souhaiterais beaucoup que nos Autorités trouvent des arrangements dans des Conseils, des recommandations aux Gouvernements cantonaux, pour dire : Quand c'est un Suisse de l'étranger qui demande une autorisation, donnez-lui cette possibilité d'acheter un terrain, d'acheter quelque chose en Suisse.

J'arrive au rapport de M. Gruaz, sur la Commission des Suisses à l'Etranger, dont je fais partie. Comme je le disais tout à l'heure, là aussi j'en profite pour féliciter les membres, surtout les membres de la Suisse, qui font partie de cette Commission, et je voudrais vous dire combien ils prennent leur tâche au sérieux, leur tâche bénévole, et qu'ils nous disent ce qui est possible, et qu'ils nous disent surtout, aussi, ce qui n'est

pas possib'e, parce que, vous le savez très bien, lors des réunions, nous sommes ensemble. On émet un vœu et on est feu et flamme ; nous avons affaire à nos chers compatriotes en Suisse qui raisonnent beaucoup plus calmement, et si nous sommes arrivés à remonter un peu l'estime des Suisses à l'Etranger, soyons bienheureux et remercions beaucoup tous ces messieurs, qui travaillent pour remonter cette renommée des Suisses à l'Etranger ; ils sont arrivés à un excellent résultat parce qu'ils sont arrivés à ce que cette Commission des Suisses à l'Etranger soit consultée chaque fois qu'une loi est préparée, qui touche, de près ou de loin, les Suisses de l'Etranger, c'est un acquis dont nous pouvons nous féliciter chaudement.

J'en arrive au rapport sur l'article constitutionnel, vous connaissez ses versions, il y a une version plus directe, il y a une version plus vague. Je crois que nous sommes tous pour la version plus directe ; là, encore une fois, écoutons nos amis Suisses qui nous disent ce qui est possible et ce qui n'est pas possible. N'oubliez pas que nous avons à faire admettre ce projet par le peuple suisse, le peuple suisse qui dit assez facilement : non. Je voudrais presque m'aligner au rapport que j'ai lu de la réunion de la Normandie, disant comme conclusion : Nous sommes pour la forme directe, maintenant, si l'autre forme paraît mieux, nous sommes pour l'autre forme. C'était donc une vraie réponse de Normand, mais je crois qu'il faut bien nous tenir dans la ligne de ce qui est possible.

M. le Président. — Monsieur Schlaepfer, vous permettez, une question : Est-ce que vous avez une proposition à faire pour approuver, soutenir la lettre, la pétition, en ce qui concerne les Biens-Fonds... ?

M. Schlaepfer. — Pour la question des Biens-Fonds, je souscris absolument à la lettre...

M. le Président. — Messieurs, il faut absolument raccourcir vos interventions parce que, autrement, nous n'arriverons pas à la fin.

M. Schlaepfer. — Je peux m'arrêter même tout de suite. Une seule chose, c'est un livre, je ne veux pas vous le lire, je veux vous le recommander, vous comprendrez tout de suite pourquoi, c'est un livre qui s'appelle : Rose Briod, « Souvenirs d'Afrique », c'est la sœur d'Alice Briod, Mlle Briod, que vous connaissez tous, qui a eu cet accident tellement terrible... et qui était la First Lady de la V^e Suisse. Eh bien, Mlle Briod a rédigé ce livre qui est paru il y a un an, et m'en a envoyé un exemplaire ; je voudrais vous le recommander en hommage à Mlle Briod.

M^e Poulin. — Monsieur le Président, il faut maintenant conclure en prenant des résolutions. Je vous propose, en ce qui concerne l'acquisition des Biens-Fonds, la résolution suivante :

« L'Union des Suisses de France, réunie en Assemblée générale, à Paris, le 23 mai 1964, prend acte du rapport présenté par le Directeur du Secrétariat sur la prorogation de l'arrêté fédéral du 23 mars 1961, concernant l'acquisition des Biens-Fonds en Suisse, approuve la procédure engagée par le Bureau, à l'instigation des Suisses d'Italie, d'adresser une pétition aux Chambres fédérales tendant à demander le renforcement des mesures pour empêcher la vente de la Patrie, tout

en tenant compte, dans la formulation du nouvel arrêté, de la situation particulière et des intérêts légitimes des citoyens suisses résidant à l'étranger. »

M. le Président. — Messieurs, vous avez entendu la résolution, je la soumets au vote immédiatement. Si vous êtes d'accord avec cette résolution, vous êtes priés de lever la main. Vote accepté par la majorité.

M^e Poulin. — Maintenant, il faut prendre la résolution concernant l'article constitutionnel. Que M. Stoll vienne proposer les résolutions.

M. Stoll. — Il y a deux contre-projets qui se ressemblent de très près, l'un émanant du Bureau de la Commission des Suisses à l'Etranger, dont je vais vous donner lecture : « La Confédération accorde son appui aux citoyens suisses résidant à l'étranger en vue de renforcer les liens qui les unissent entre eux à la Patrie et elle soutient les institutions créées à cet effet. »

Second thème : « La Confédération tient compte de la situation particulière des citoyens... Elle édicte les dispositions nécessaires en vue de déterminer leurs droits et obligations, notamment quant à l'accomplissement des obligations militaires, à l'exercice des droits politiques, ainsi qu'en matière d'assistance, les Cantons et les organisations qualifiées des Suisses à l'Etranger seront consultés au préalable. »

Et il y a le texte dont je vous ai parlé tout à l'heure qui diffère fort peu, dans son début, de celui que je viens de vous lire, si ce n'est quelques détails rédactionnels, sur lesquels je n'insiste pas, mais qui se termine simplement par ceci : « Les Cantons seront consultés au préalable. »

Il s'agit donc de savoir, d'une part, si vous approuvez les principaux amendements proposés à la fois par le Groupe d'Etudes Helvétiques de Paris et par le Bureau, et, d'autre part, il faut que vous départagiez la controverse qui se présente, c'est-à-dire : allons-nous demander que dans l'article constitutionnel soit prévue cette consultation obligatoire des Organisations Suisses à l'étranger, ou allons-nous nous abstenir de cette exigence ?

M. le Président. — Messieurs, vous avez une opinion à ce sujet ?

M. Stoll. — Monsieur le Président, si vous voulez que je fasse une démarche formelle, je propose personnellement et formellement à l'Assemblée d'approuver le texte par lequel j'ai conclu mon exposé.

M. Jacot (Lyon). — Je m'excuse, mais je pense qu'il y aurait peut-être un troisième texte, alors il faudrait connaître l'avis des Suisses de France, ce serait le texte de l'avant-projet du Conseil fédéral. Je me permets simplement de vous proposer, à ce texte de l'avant-projet du Conseil fédéral, une simple petite modification : au lieu de commencer : « La Confédération peut accorder son appui aux Suisses à l'Etranger », on pourrait commencer : « La Confédération accorde son appui aux Suisses à l'Etranger, en vue de renforcer les liens qui les unissent entre eux et avec la Patrie, et peut soutenir les institutions créées à cet effet », c'est-à-dire que la seule modification que nous proposons, c'est de remplacer le premier « peut accorder » par « la Confédération accorde ».

Je crois, d'ailleurs, qu'en ce qui concerne ce terme de « peut accorder », on peut l'entendre dans les deux sens. Cela peut être une possibilité pour la Confédération d'accorder... et c'est aussi une obligation. Il me semble que le Gouvernement de la Confédération a peut-être voulu se réserver la possibilité, par le droit constitutionnel, de le faire ; c'est la raison pour laquelle nous proposons : « La Confédération accorde son appui... et peut soutenir... » C'est le troisième texte sur lequel il est bon, ne serait-ce que par déférence vis-à-vis de l'avant-projet du Conseil fédéral, que nous prenions également position.

M. d'Orelli (du Cerc'e Suisse de Mulhouse). — Je voudrais simplement rappeler, au sujet de cet article constitutionnel, la réunion des Suisses de l'Est de la France, qui a eu lieu début mars, à Epinal, réunion à laquelle assistait M. Bovey (du Secrétariat des Suisses à l'Etranger). Nous avons entendu, aujourd'hui, un exposé brillant de M. Stoll, qui nous disait les avantages d'un article direct, c'est-à-dire : « La Confédération accorde... ». Eh bien, je peux vous dire qu'à Epinal, nous avons entendu un exposé tout aussi brillant de M. Bovey, qui disait les avantages de l'article constitutionnel rédigé avec le verbe pouvoir. Je crois pouvoir vous dire que les motifs de M. Bovey étaient certainement aussi valables que les motifs du D^r Stoll. Etant donné que je ne suis pas juriste, je ne vous exposerai pas ces faits, qui sont déjà, pour moi, un peu lointains, mais, en ce qui me concerne, je m'abstiendrai de voter. J'ai dit.

M. le Président. — *Je remercie M. d'Orelli.*

M. Halbheer. — Vous m'excuserez, je prends encore une fois la parole, pour vous informer sur la procédure. La Commission des Suisses à l'Etranger a envoyé, le 6 avril 1964, le texte suivant qui, d'ailleurs, est largement inspiré de la proposition faite par le Groupe d'Etudes Helvétiques de Paris : « La Confédération accorde son appui aux citoyens suisses résidant à l'étranger, en vue..., et elle soutient les institutions créées à cet effet... » Alinéa : « La Confédération tient compte de la situation particulière de ces citoyens... et notamment quant à l'accomplissement de leurs obligations militaires, à l'exercice de leurs droits politiques, ainsi qu'en matière d'assistance... Les cantons et les organisations qualifiées des Suisses à l'étranger seront consultés au préalable. » L'intention de votre Assemblée serait d'apporter encore des idées à un changement de cet article constitutionnel.

Aux journées des Suisses à l'étranger, qui se tiendront à Lausanne, du 28 au 30 août, nous ferons, encore une fois, un sommaire de tous ces avis donnés par ces conférences de délégués, de présidents, de Sociétés suisses, nous enverrons encore une lettre supplémentaire au Département politique, si c'est nécessaire.

Après, je crois que la consultation, en Suisse, la consultation des Cantons, des Partis politiques, des Associations économiques, sera terminée en septembre, et, alors, le Département politique va préparer, d'ailleurs il est déjà en train de préparer, le message pour le Conseil fédéral. Ce message du Conseil fédéral sera envoyé aux Chambres fédérales ; après, les Chambres fédérales fixeront les conditions du Conseil national, du Conseil des Etats. C'est là, le moment d'intervenir vraiment

avec l'artillerie. Maintenant, il ne faut pas faire tant d'éclat, parce que, une fois que les Commissions seront nommées, tout sera bouleversé, parce que c'est le Parlement qui décidera finalement, et la Commission des Suisses à l'Etranger doit intervenir et expliquer aux membres des Commissions ce que nous désirons et nous devrons leur expliquer en détail. Alors, il y aura le vote et, vous vous rappelez, il ne faut pas seulement la majorité du peupl'e, il faut aussi la majorité des Cantons.

M. Zryd (Tou'ouse). — Je pense qu'il faut garder le texte, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de modifier, actuellement, quoi que ce soit.

M. Stoll. — On va passer au vote sur ces deux textes, pour voir si la présente Assemblée approuve le texte du Bureau, ou bien le mien, qui est un tout petit peu plus court, qui laisse tomber les organisations ; il peut être intéressant de voir de quel côté penche la présente Assemblée, afin que la Commission voit également.

M. le Président. — *Messieurs, nous allons passer au vote.*

M. Géric (Marseille). — Etant donné que nous avons entendu, aujourd'hui, la nouvelle proposition, je ne vois pas la possibilité de consulter nos compatriotes restés dans notre localité, je me demande si nous avons le droit de prendre position pour eux.

M. le Président. — *Je vous propose, Messieurs, de procéder au vote. (Vote).*

— projet de la Commission des Suisses à l'Etranger 32 voix

— projet Stoll 13 voix

— projet de M. Jaccot 5 voix

Messieurs, je vous remercie.

Maintenant, j'attire votre attention sur l'A.V.S. Y a-t-il une intervention ?

M. Voisard (Fesches-le-Châtel). — Monsieur le Conseiller fédéral, Monsieur l'Ambassadeur, Monsieur le Président, Mesdemoiselles, Messieurs. Avant de prendre la parole aujourd'hui, j'ai pris mes précautions, j'ai adhéré au Fonds de Solidarité, la semaine passée.

Tout à l'heure, il y a eu une certaine pression au sujet de l'A.V.S. Vous savez que, l'an passé, la Société des Suisses de Fesches-le-Châtel a présenté un vœu à Bordeaux pour l'A.V.S. facultative et proportionnelle à 60 ans, mais je n'étais pas présent à Bordeaux, j'avais quelques amis de Franche-Comté qui me représentaient. A la suite d'une intervention personnelle, ce vœu a été adopté par 47 voix contre 23. Il est bien entendu que les autorités fédérales, certains délégués de Sociétés n'étaient pas d'accord. A la lecture du communiqué du *Messenger Suisse de France*, je n'ai pas été content de certains propos qui ont été tenus à Bordeaux.

J'ai attaqué personnellement M. Gruaz, mais je dois dire que M. Gruaz a toute mon estime, c'est un homme indispensable à la Communauté des Suisses de France, c'est un homme très compétent, qui se dévoue à la Société suisse. Ceci dit, nous ne pouvons pas toujours être d'accord. Je ne veux pas revenir sur cette proposition qui a été adoptée à Bordeaux, je

demanderai une chose, c'est que la Commission des Suisses à l'Etranger s'occupe, dans l'avenir, de ce projet, je leur fais confiance.

Je sais très bien qu'à l'heure actuelle, pour la Suisse qui emploie 700.000 étrangers, le problème n'est pas le même ; il faudrait donc procéder par étapes, pour que l'A.V.S. de 60 ans, dans les années qui suivent, puisse devenir une réalité. La Société suisse de Fesches-le-Châtel a été très sensible à la sixième révision de l'A.V.S. qui accorde un tiers de pension aux retraités de l'âge de la retraite, surtout en abaissant l'âge de la retraite à 62 ans pour les femmes. Voyez comme on obtient toujours quelque chose en étant persuasif et en étant têtu, car je suis têtu.

Maintenant, je termine, je ne veux pas être trop long, en redisant à la Commission des Suisses à l'Etranger : Est-ce que vous voulez vous occuper de cela ? A chaque réunion, il faudra poser un petit jalon et on y arrivera.

M. Ruedi (Conseiller, Ambassade). — Monsieur le Conseiller fédéral, Monsieur l'Ambassadeur, Mesdames et Messieurs. Permettez-moi deux petites remarques au sujet de cette intervention, à cause de la retraite à 60 ans. Tout d'abord, il est indispensable de constater que cette idée n'a encore jamais été mise en discussion par les Suisses du pays, parce que les conditions, chez nous, sont autres. On peut même constater qu'en Suisse, on a même déjà demandé, plusieurs fois, de payer des cotisations à l'A.V.S. au-delà de l'âge de 65 ans, pour pouvoir toucher une rente plus élevée. A cause de la conjoncture et du fait que les gens vivent plus longtemps qu'autrefois, on constate aussi que beaucoup de pensionnés, en Suisse, travaillent après l'âge de 65 ans.

Pour ces raisons, nous croyons que ce postulat, au moins pour le moment, n'a pas beaucoup de chance d'être réalisé.

M. Lüchinger. — Monsieur le Conseiller fédéral, Monsieur l'Ambassadeur, Monsieur le Président. L'année passée, à Bordeaux, nous avons porté le vœu suisse de rendre possible l'adhésion, à l'Assurance Vieillesse et Survivance, de la femme suisse séparée de son époux, non affiliée ; ce vœu a été posé sur la base d'un cas personnel, mais il n'y a pas qu'un cas en Lot-et-Garonne, il y en a un autre à Bordeaux, un autre à Barcelone ; ces cas sont parfois pitoyables.

L'Office fédéral des Assurances sociales a répondu que le problème est trop complexe et qu'il manque de temps pour traiter cette question, dans le cadre de la présente révision de loi. Je voudrais donc proposer que l'Union demande, une fois de plus, que cette question soit examinée par l'Office.

M. Halbheer. — Moi, je suis membre de la Commission fédérale de l'A.V.S. et j'ai maintes fois soumis cette question. Malheureusement, je vous dis que le Parlement est tout à fait contre, il n'y a aucune possibilité, pour les raisons suivantes, que l'on m'a dites.

Cette prescription est amère pour les Suisses à l'étranger, mais il faut toutefois apprécier l'élément suivant : la ménagère suisse, dont le mari a régulièrement cotisé, a l'avantage de bénéficier des rentes, bien qu'elle n'ait jamais cotisé elle-même, c'est là un avantage. Certains pays ne connaissent pas la rente extraordinaire, qui représente donc, en quelque sorte, une prestation sociale gratuite. Selon l'article 42, elle est réservée

aux ressortissants suisses, domiciliés en Suisse. Dans la pratique internationale, l'octroi de prestations gratuites ne se fait pas à l'étranger, en matière d'assurances sociales ; il est prévu que les prestations gratuites ne sont pas accordées par l'Etat d'origine à ses ressortissants résidant à l'étranger. C'est pour cette raison, qu'à plusieurs reprises, le Parlement a rejeté les demandes émanant des représentations diplomatiques consulaires qui sollicitaient le paiement de rentes gratuites aux Suisses à l'étranger. A ce sujet, le Parlement a attiré l'attention sur le fait que les Suisses de l'intérieur, en ce qui concerne l'A.V.S., supportaient constamment un sacrifice de solidarité envers leurs concitoyens à l'étranger ; en effet, les Suisses à l'étranger n'apportent que 6 millions de cotisations, alors que 30 millions sont payés aux Suisses à l'étranger, sous forme de rentes. Le déficit encouru par l'assurance vieillesse facultative, qui tombe à la charge des Suisses de l'intérieur, dépasse actuellement les 105 millions et ne fait qu'augmenter.

Alors, je vous le dis franchement, je ne veux pas créer d'illusion, parce que je veux bien, encore une fois, soumettre cela à la Commission fédérale, mais je vous le dis : on a ri, la dernière fois, quand je l'ai présenté.

M. Berthod (Bordeaux). — Je suis obligé de mettre une chose au point. Monsieur Halbheer, vous n'avez pas compris le vœu. Il s'agit de laisser la possibilité à une femme en âge de payer des cotisations, d'adhérer et de payer, d'acquérir son droit à la rente, non pas de servir une rente gratuite. Le problème est totalement différent.

M. le Président. — *Messieurs, si vous le voulez bien, nous allons passer au vote.* (Vote).

L'Assemblée a adopté le vœu pour l'A.V.S.

M. Gruaz (Lyon). — Si vous le permettez, chers compatriotes, je voudrais revenir sur la déclaration de notre collègue et ami Voiard. Dans le *Messager Suisse de France*, d'octobre dernier, M. Voiard, de Fesches-le-Châtel, a fait paraître un article intitulé : « Lettre ouverte aux Suisses de France », dans lequel il me prend personnellement à parti.

Lors du Congrès de Bordeaux, au nom des Présidents des Sociétés suisses de la circonscription consulaire de Lyon, j'avais demandé, et j'estime avec raison, car nous avions approfondi le problème, que le vœu de M. Voiard relatif à l'octroi facultatif et proportionnel d'une rente A.V.S. réduite, à 60 ans révolus, ne fût pas représenté. Ce n'est pas, Messieurs et Mesdemoiselles, que ce vœu n'ait rien d'attrayant ; pour ce qui concerne la délégation lyonnaise, nous ne verrions aucun inconvénient à ce que l'on accorde cette assurance vieillesse à partir de 55, peut-être même de 50 ans, mais, ce qui, à Lyon, nous a opposés au vœu de M. Voiard, c'est que nous l'estimions incompatible avec les rationnements que nous avions reçus de Suisse, même complétés et confirmés par ceux de M. Bovey, lors du Congrès de Bordeaux.

Bien que le postulat de M. Voiard ait pu paraître, de prime abord, digne d'intérêt et qu'aucune autre raison sérieuse ne puisse empêcher les Sociétés suisses de l'étranger de présenter tel ou tel postulat, je pense que M. Voiard n'a pas étudié à fond sa question et qu'il ignore certainement les difficultés insurmontables que rencontrerait l'application de son postulat. Je ne veux pas dire par là que sa présentation se heurterait,

d'emblée, à une fin de non-recevoir des autorités fédérales et d'une certaine catégorie de citoyens, comme l'exprime quelque peu péjorativement la lettre ouverte de M. Voiard ; mais il ne fait aucun doute que l'examen de ce postulat, par les autorités fédérales, porterait d'abord sur ses conséquences financières et sur celles de son exécution administrative pratique.

Je ne puis, ici, faute de temps, entrer dans le détail des objections financières que rencontrerait un tel projet ; ce que je puis assurer, c'est que l'introduction d'un tel régime d'assurance vieillesse facultative proportionnelle des Suisses résidant à l'étranger apporterait de telles complications, qu'elle ne rencontrerait aucune résonance en Suisse et n'aurait, certainement, aucune chance d'aboutir.

L'avis de personnalités très qualifiées — pour donner un avis — et qui ne demanderaient qu'à envisager favorablement le postulat Voiard, précise que les Suisses résidant à l'étranger devraient s'accommoder des différences qui existent entre la situation régnant dans leur pays de résidence et les différences provoquées de pays à pays par des conceptions diverses du système même de l'assurance sociale, tout en faisant en sorte que les avantages offerts par l'A.V.S. facultative, ouverte aux Suisses résidant à l'étranger, demeurent, pour eux, très substantiels.

Avant de terminer mon propos, et sans vouloir m'attarder sur certains traits de la lettre de M. Voiard, qui n'est pas très aimable pour certains d'entre nous, je tiens à vous demander, Messieurs et Mesdames, un vœu pour que de semblables polémiques ne puissent plus être créées par l'intermédiaire du *Messager Suisse de France*, par la publication de telles lettres.

Je voudrais, d'autre part, émettre aussi le vœu que toutes les questions relevant de l'intérêt général des Suisses résidant à l'étranger soient soumises à leurs délégués à la Commission à Berne, qui, à leur tour, les transmettront, pour étude, à ladite Commission, qui, en dernier ressort, statuera sur la suite à donner. C'est d'ailleurs, Messieurs, ce que je souhaiterais qu'il fût fait pour le postulat Voiard.

M. Jacot (Lyon). — Je m'excuse de reprendre encore la parole, mais, pratiquement, nous n'avons pas discuté du tout du thème qui doit être celui des Journées suisses à l'étranger. Tout en félicitant M. Leuzinger du magnifique exposé qu'il a fait, je voudrais me permettre quelques observations.

Quand la Commission des Suisses à l'Etranger, à Berne, décida de proposer, pour les journées d'août prochain, le thème qui a été développé tout à l'heure, elle entendait qu'il fût aussi le fruit des méditations de nos diverses collectivités en France, et non pas le sentiment d'un seul groupe de personnes, fût-il très qualifié. A ce propos, vous serez certainement d'avis avec moi, que ce n'est pas dans une demi-heure — ce n'est même pas une demi-heure, c'est un quart d'heure — que nous pouvons, les uns et les autres, exposer ce que nous pensons d'un problème aussi complexe que celui de la politique d'aide aux pays sous-développés, ou, si l'on préfère, aux pays en voie de développement.

Je pense donc, et je vous le propose au nom de la réunion de Lyon, qu'il serait opportun que le thème des Journées suisses à l'étranger soit connu un an et demi à l'avance ; c'est peut-être beaucoup, mais je vais vous expliquer pourquoi. Un

premier Congrès des Suisses de France, prenons, par exemple, l'année prochaine, en 1965, aurait connaissance du thème discuté à la Journée des Suisses de 1966. A la réunion des Suisses de France de 1965, nous discutons très sommairement du prob'ème, pour savoir dans quelle direction nous devons l'approfondir. Ensuite, un groupe de compatriotes est chargé d'examiner la chose très à fond et de présenter un rapport après cette étude. Ce rapport est adressé à chaque Président de Société suisse, vers la fin de l'automne. Chaque Société a la possibilité de l'étudier et d'adresser ses commentaires au rapporteur ou au groupe chargé de l'étude qui, à la réunion suivante des Suisses de France, présente une synthèse. Cette synthèse est encore examinée et ce n'est qu'à ce moment-là qu'une personne est désignée pour défendre la position des Suisses de France à la Journée des Suisses résidant à l'étranger. Voilà ce que je souhaiterais au nom de la région lyonnaise.

Maintenant, en ce qui concerne le prob'ème de l'aide aux pays sous-développés, je vais émettre, à titre personnel, un avis, une opinion, une suggestion, qui vous fera peut-être sourire, qui vous fera peut-être rire franchement, mais, enfin, je pense qu'elle vaut la peine que vous l'entendiez, en m'excusant encore des quelques instants que je vais vous prendre. La France a prévu, en ce qui concerne l'aide technique, la possibilité, pour certains de ses militaires, d'effectuer une partie du temps de service auprès d'un pays en voie de développement. On peut se demander si cette idée ne pourrait pas être reprise par la Suisse. Quels sont ceux qui seraient susceptibles de se rendre dans un pays en voie de développement et dans quelles conditions ?

Je pense d'abord aux jeunes Suisses de l'Etranger qui, en fait, ne sont pas astreints, obligatoirement, à faire leur service militaire en Suisse et qui seraient peut-être prêts, au nom de la Suisse et pour le compte de la Suisse, d'effectuer une sorte de service civil. J'ai pensé à une période de six mois, au profit de la Suisse, auprès d'un pays en voie de développement.

Je pense ensuite aux objecteurs de conscience, aux vrais objecteurs de conscience, c'est un prob'ème assez grave partout ; il y a, peut-être, possibilité d'utiliser ces vrais objecteurs de conscience sous cette forme.

Et, enfin, c'est là que je vais probablement vous faire sourire complètement, je pense à certains militaires suisses qui, peut-être, et, là, il faudra évidemment du temps, il faudra évidemment des modifications dans la Constitution, qui pourraient préférer, peut-être, après leur service militaire, après l'école de recrues, parce qu'ils estiment que c'est une école de civisme extraordinaire, qui pourraient, peut-être, effectuer un service civil à l'étranger, dans un pays en voie de développement, pendant six mois, étant entendu que, du point de vue militaire suisse, cela constituerait six, sept ou huit cours de répétition. Vous voyez que c'est très révolutionnaire.

Quelles sont les conditions de durée ? Six mois, minimum, pour faire quelque chose d'utile.

Quelles sont les conditions de paiement ? Nourris, logés, habillés, si possible sur place ; ce serait une occasion d'utiliser les moyens du bord, et la solde militaire suisse, c'est-à-dire pas grand-chose ; donc, cela ne coûtera pas très cher.

L'organisation peut se faire sous la forme d'un ou plusieurs établissements stables, un ou plusieurs établissements volants, dans certains pays. Je pense, par exemple, à un dispensaire, à

un hôpital, à une ou plusieurs école's techniques ou autres, et les vo'ontaires dont il est question viendraient passer six mois dans cet établissement qui serait dirigé par des fonctionnaires à demeure, qui feraient évidemment un stage de durée beaucoup plus longue. Ces établissements pourraient être construits par des Suisses, dans le service civil : des maçons, des menuisiers, des peintres, des serruriers, et ces maçons, ces peintres, ces menuisiers, ces serruriers pourraient prendre avec eux des gens du pays, pour leur montrer dans quelles conditions construire quelque chose de rationnel et de vite fait.

En ce qui concerne les médecins, une solution pourrait être également, pour un médecin qui aurait fait son école d'aspirant, de payer ses galons en faisant six mois à l'étranger. Il aurait, de cette façon, payé ses galons et effectué deux courtes répétitions. Pour les intéressés, quels seraient les avantages ? Pour les intéressés, pas d'avantages pécuniaires ; la solde militaire, ce n'est évidemment pas grand-chose, mais le temps passé serait considéré comme du temps militaire. Pour un Suisse de France, qui n'a pas fait son service militaire, s'il a passé six mois dans ces pays et que ces six mois sont considérés comme son service militaire et son cours de répétition, il se trouvera dans une situation moins défavorable si, à un moment donné, il doit rentrer en Suisse. Enfin, il est inutile de préciser ce que cela représentera : pour le Suisse de France, ce sera une ambiance entre plusieurs collègues de Suisse ; pour les Suisses de Suisse, ce sera un enrichissement, une expérience qu'ils auront faite sans perdre de temps, puisque leur temps de service civil, dans un pays en voie de développement, sera en réalité pris sur le service militaire.

Le choix de ces volontaires est un point évidemment délicat, il pourrait s'établir suivant les besoins : médecins, ingénieurs, architectes, ouvriers, agriculteurs, ouvriers agricoles, etc... Pour éviter les prob'èmes de famille, il est évident qu'il serait préférab' que ce soit des célibataires.

Pour la Confédération, pour une fois, je crois que nous ne sommes pas demandeurs, mais nous essayons plutôt de lui faire économiser de l'argent ; vous me direz qu'une fois n'est pas coutume... Le système que je préconise, s'il rompt avec les traditions, et Dieu sait si cela sera difficile à faire admettre, aura l'avantage de coûter certainement beaucoup moins cher que le système qui consisterait à envoyer à l'étranger des jeunes qu'il faudrait payer dans des conditions bien différentes ; ce qui permettrait, avec un montant presque identique, d'aider beaucoup plus les pays en voie de déve'oppement.

M. Soldati. — Chers amis, l'Administration fédérale ne dort pas toujours. Elle s'est penchée sur ce problème et, il y a quelques mois, elle a mis à l'étude le problème d'une sorte de volontariat des jeunes Suisses de Suisse, pour un service civil dans les pays sous-développés. On a fait des études assez poussées là-dessus et vous entendrez les conclusions provisoires lors du Congrès de Lausanne, prochainement. Donc, je crois que la contribution de notre ami, M. Jacot, est très utile ; elle nous a préparés à ce sujet, que les délégués de Berne reprendront, je crois, et vous diront, au point de vue interne, à quelles conditions. On ne peut pas improviser, leur système est plus ou moins basé sur l'idée générale du système américain, adapté à nos conditions.

Si les Suisses s'associent à cette œuvre généreuse, ce sera un très beau geste, il faudra parler de cela à Lausanne.

Pour ceux qui s'intéressent particulièrement à cette question — c'est nécessaire — je voudrais dire que notre ami, le Professeur Inebnit, ici présent, Suisse d'Angleterre, qui suit toujours nos travaux, a créé, lui-même, sur son initiative, en Normandie, un centre d'entraînement de volontariat pour jeunes de toutes origines, qui veulent, justement, déployer leur générosité.

Ceci dit, je voudrais demander si le moment n'est pas venu, compte tenu de l'heure avancée, de choisir le siège de la prochaine réunion ; ensuite, de donner la parole à M. Roger Bonvin, s'il veut bien nous faire cet honneur.

M. le Président. — *Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur, de cette mise au point.*

La dernière réunion était à Bordeaux, Messieurs ; avez-vous des propositions à faire pour le Congrès 1965 ?

M. Biedermann (Marseil'e). — En tant que Président de la Fédération des Sociétés suisses de Marseille, je suis heureux de vous apporter la candidature de cette ville pour le prochain Congrès.

M. le Président. — *Je ne pense pas qu'il y ait d'autre candidat. J'ai vu, par les app'audissements, que tout le monde approuvait, avec grand plaisir, la proposition de M. Biedermann. Vous pouvez transmettre à vos amis de Marseille tous nos remerciements pour leur offre.*

M. Biedermann. — Monsieur le Président, nous serons très honorés d'organiser cette manifestation en 1965 ; je crois que vous ne serez pas déçus par l'hospitalité que nous vous offrirons.

M. Inebnit (Leeds, Angleterre). — Puisque mes amis de l'Ambassade, à mon passage à Paris, ont bien voulu me suggérer d'assister, en observateur, à vos délibérations, j'aimerais, d'abord, vous en remercier, Monsieur le Président, tout particulièrement et vous dire que j'ai l'impression qu'il nous serait très utile, dans certains de nos groupements de Suisses à l'étranger — je pense, naturellement, à celui d'Angleterre —, de pouvoir assister à des délibérations telles que celle-ci. Je crois que nous avons bien des choses à apprendre les uns des autres ; en tout cas, j'en ai beaucoup appris au cours de cette journée.

Avec votre permission, puisque, le troisième dimanche de juin, nous avons, toujours entre Leeds et Manchester, une réunion des Suisses du Nord de l'Angleterre, je serais touché si vous me permettiez de faire, au début de notre manifestation, puisque c'est moi qui la dirige, un court rapport de ce qui s'est passé, des problèmes qui se posent et des solutions que vous envisagez.

En outre, la suggestion qui a été faite par M. Jacot est une suggestion pour un problème qui nous préoccupe beaucoup, et il m'a été particulièrement précieux que M. l'Ambassadeur mentionne ce qui devrait, nous, en France, nous intéresser. Il y a, en effet, à quelque cent kilomètres à l'ouest de Paris, en Eure-et-Loir [l'adresse est : Centre de Charbonnière, au Pont-du-Perche (Eure-et-Loir)], un centre qui serait très heureux, à titre d'expérience, de recevoir quelques jeunes gens ou jeunes femmes, de tous âges, car la jeunesse, évidemment, ne dépend pas du nombre des années, de façon à ce qu'ils puissent se

mettre à l'épreuve, se préparer à des gestes au nom de la Patrie, dans les pays qui n'ont pas eu l'avantage que nous avons eu d'échapper à deux catastrophes mondiales.

Je suis si heureux que vos délibérations se soient terminées sur ce ton ; ayant entendu M. Bonvin auparavant, je suis sûr que cela va continuer dans le même esprit, je vous remercie de l'invitation que vous m'avez accordée et peut-être de l'idée d'avoir des observateurs sympathiques de pays voisins qui participent comme observateurs à vos délibérations. Merci, Monsieur le Président.

M. le Président. — Mesdames et Messieurs, nous sommes arrivés à la fin de notre ordre du jour, nous allons écouter les paroles tant attendues de M. Roger Bonvin, Conseiller fédéral.

ALLOCUTION DE M. LE CONSEILLER FEDERAL ROGER BONVIN

Monsieur le Président,
Son Excellence Notre Ambassadeur,
Messieurs les Consuls,
Mesdames, Messieurs.

Il n'y aura pas de discours puisque la politesse helvétique est engagée dans la patience que doivent manifester nos hôtes qui nous attendent à l'Ambassade. Cependant, permettez-moi, de façon un peu télégraphique, je dirai concentrée, tout d'abord de vous dire merci pour l'occasion que vous m'avez donnée d'assister, de participer — intérieurement du moins — à votre Parlement annuel.

La démocratie directe est basée sur une foi commune ; toutes nos constitutions expriment cette foi chrétienne qui définit la nature de la personne et sa dignité. C'est dans la dignité de la filiation divine que l'on trouve la source, et la seule source valable de la liberté, qui donne la responsabilité à chacun, dans l'usage de la possibilité de choisir, mais de choisir dans son intérêt, sans nuire à l'intérêt de l'ensemble.

Deuxième ligne de force : la difficulté que nous avons à cause de la matière qui accompagne notre esprit, de nous approcher de la vérité, et plus l'intelligence est ouverte, plus elle sait qu'elle doit s'accompagner d'humeur dans la possibilité de s'approcher de la vérité.

Ce qui est vrai pour les Suisses qui vivent à l'étranger — je ne sais pas comment les définir sans les blesser, j'ai entendu des réflexions tout à l'heure, des contestations par rapport aux mots qui expriment une réalité : les Suisses qui vivent hors de la frontière territoriale du pays — ce qui est vrai pour vous, Mesdames et Messieurs de France, de Suisse qui vivez en France, n'est pas vrai automatiquement pour ceux qui vivent en Allemagne, ou ceux qui vivent au Pérou, ou pour notre missionnaire, le petit Père Gasser qui est avec les Papous. C'est différent d'un pays à l'autre et chercher une solution commune, utile à tous, en tenant compte de ces diversités, c'est poser sur la dimension de la planète les problèmes qui se posent, à l'intérieur du territoire, entre les gens, ceux de Bâle et ceux de Genève, les gens de... Il y a donc une très grande difficulté à s'approcher de la vérité ; hier soir, j'ai été heureux de voir que la jeune génération, celle du Groupe d'Etudes, comprend la force relative de notre vérité à chacun et qu'il est difficile d'être assez proche de l'absolu. C'est la raison pour laquelle le dialogue est

nécessaire, l'éclairage multilatéral du même objet, l'échange de paroles qui n'est possible que lors d'une rencontre, comme la rencontre d'aujourd'hui qui permet précisément un éclairage multilatéral du même objet, de ceux qui viennent de Mulhouse par rapport à ceux qui sont à Marseille, par exemple.

Ceci dit, permettez-moi de vous donner des éclairages qui ne sont pas absolus, basés sur ce que je viens de dire, qui sont relatifs.

Tout d'abord, en Démocratie, gouverner, **dans la mesure du possible**, c'est une réalité avec laquelle il faut compter. La solution idéale, un chef de gouvernement d'un département la connaît, mais il doit chercher la solution qui soit idéale dans sa réalisation pour la votation populaire et la votation des cantons. Ne croyez pas, comme on pense parfois, que les esprits soient aussi sclérosés dans notre Etat-Major pour que les membres de cet Etat-Major des Conseils généraux ne comprennent pas les problèmes par essence même, ne voient pas clair dans les solutions qu'idéalement on pourrait réaliser, mais il faut tenir compte de la vitesse à laquelle moult le moulin législatif en démocratie, dans notre démocratie directe... Eh bien, la vitesse et aussi la possibilité de moult un grain d'une finesse déterminée, sont relatives. Il y a de nombreux points, il faut que tous les cantons votent une nouvelle loi, en plus de la majorité populaire ; le Conseil fédéral présente souvent des projets qui ne sont pas un compromis, il s'agit de la synthèse du possible à une date donnée.

Toute loi est la synthèse du possible à une date donnée, compte tenu des divergences et des oppositions, des lenteurs et des accélérations. Si donc le Conseil général présente un avant-projet départemental à une consultation préalable, comme celle des cantons et des Associations professionnelles intéressées — nous consultons toujours, même pour les projets de détail, nous dialoguons précisément avec les cantons, horizontalement et verticalement — le Conseil fédéral vous présente certains ordres de lois qui ne correspondent pas à l'idéal que vous vous en faites, c'est parce qu'il doit tenir compte de ces réalités. On apprend cela quand on est député au Conseil national, au Conseil des Etats, au Conseil municipal, ou dans un Conseil cantonal, mais ne l'oubliions pas lorsque nous vivons à l'étranger, où la technicité de la démocratie est totalement différente. En démocratie, quand une loi sort, elle est déjà vécue par une grande majorité du pays, dans l'esprit et la volonté, et même déjà dans la pratique, raison pour laquelle nous pouvons présenter des projets idéaux, sans courir le risque qu'ils ne passent pas.

Messieurs, à propos du Fonds de Solidarité, permettez-moi, en tant que magistrat, d'insister sur la nécessité de participer à ce Fonds de Solidarité. J'ai relu les rapports des critiques qui étaient contre l'appui à donner au Fonds de Solidarité, en affirmant qu'il n'y avait pas de solidarité, que chacun se débrouillait et que c'était le principe des Suisses qui ne voulaient pas obéir, qui ne voulaient pas compter sur la solidarité. Maintenant, il faut absolument participer à ce Fonds de Solidarité, parce qu'il est la condition d'une aide à des moments qui peuvent devenir tragiques, comme ils l'ont déjà été, théoriquement, tout est possible, on ne sait pas ce qui va se passer. Chacun doit entretenir un dialogue avec les concitoyens qu'il rencontre, insister

au près d'eux pour essayer de les persuader d'adhérer à ce Fonds de Solidarité, afin que nous n'ayons pas de surprise désagréable de ce côté-là.

Acquisition de biens-fonds : je n'insiste pas, je veux simplement dire que j'ai revu les dossiers après l'intervention de l'année passée à Saint-Moritz, j'ai constaté, en ce qui concerne la Confédération, en ce qui concerne l'arbitrage, certains recours extrêmement favorables. La pratique d'une possibilité ou délégation de compétence aux Cantons dépend naturellement aussi des Cantons ; j'ai été heureux de savoir que vous interveniez aussi au près des Cantons.

Messieurs, à propos de l'article constitutionnel, je vous ai dit l'essentiel tout à l'heure, je n'y reviens pas. Il y a une possibilité, qui doit être inscrite dans la Constitution, pour nous permettre d'intervenir, et il y a l'appréciation gouvernementale qui doit être réservée. Une obligation d'intervenir sera accompagnée, je pense, à travers les travaux des parlements de l'Assemblée fédérale, de certaines définitions de situations dans lesquelles l'obligation d'intervenir existe ; c'est un problème de confiance. J'ai entendu M. Stoll ; ses questions sont posées hors de la réalité. Le Gouvernement ne présente pas un projet avec l'intention de ne jamais s'en servir, cela n'existe plus, je ne pense pas même que cela ait jamais existé. Le Conseil fédéral prépare un avant-projet, il lui donne une forme, c'est bien dans la volonté de l'utiliser, et non pas simplement à un moment donné, puis de le laisser dormir. Naturellement, les Commissions des Chambres, puis les Chambres elles-mêmes écouteront volontiers les Commissaires, avant de prendre une position définitive. Mais, comme toujours, ces Messieurs des Commissions tiendront compte du vote, ils savent, eux, ils savent qu'il y a toujours l'épreuve du vote avec laquelle il faut compter.

Messieurs, quant au cautionnement des Agriculteurs, Artisans, et Commerçants Suisses de France, je voudrais affirmer, tout d'abord, que tout notre effort d'organisation est basé sur la personne, l'initiative personnelle et la libre entreprise, l'initiative professionnelle organisée et nous dialoguons avec des personnes qui existent. Donc, s'il existe une coopérative, une mutualité des Suisses à l'étranger, sous une forme quelconque, avec un siège donné, des statuts déterminés, nous avons une personne avec qui dialoguer, sur des possibilités d'aide dans le cadre de la loi actuelle, ou sur les nécessités d'adapter les lois actuelles à une possibilité d'aide. Maître Poulin demande qu'une étude soit faite ; on doit toujours accepter de faire des études, mais on ne peut pas toujours accepter qu'elles soient faites dans un temps donné. Ce n'est pas un problème de paresse ; j'ai un état-major au Département des Finances, qui est un des principaux, mais il y en a d'autres, qui travaillent 16 à 17 heures par jour, depuis des années ; j'ai une partie importante de l'état-major qui ne prend pas un jour de congé pendant toute l'année, car nous avons un blocage des effectifs. Ce sont les mêmes équipes qui font les projets de loi et qui assurent l'exécution de ces lois. Mais l'étude sera faite, nous attendons que l'on nous pose par écrit, clairement, le problème, pour que nous puissions l'étudier. La possibilité de réalisation, Messieurs, appartiendra, qu'il n'y ait pas de confusion possible, même s'il y a une possibilité, ce n'est pas à l'Etat qu'il appartient de grouper les gens du même intérêt, c'est à eux à s'unir, à

prendre des risques de solidarité, tout d'abord, avant de demander l'intervention des autres ; c'est le principe suisse.

Quant à l'aide aux pays en voie de développement, je suis heureux de constater que, ce que l'on nous disait sur certaine jalouse qui s'exprimait parmi les Suisses de l'Etranger, je suis heureux de constater que cela n'était pas vrai, surtout après ce que l'on a entendu aujourd'hui, à part une seule réflexion de M. Luchinger. Du reste, la Suisse a été d'une générosité qui nous a émus et nous espérons qu'elle le sera encore. Ce qu'il y a de certain, ce qui nous manque, ce sont des projets valables, des études de projets justifiés et efficaces, et puis des Cadres — des manœuvres, on en trouve sur place.

Messieurs, de nouveau pour parler de l'approche de la vérité, lorsque vous aurez entendu M. Lindt vous parler de ces problèmes, si vous vous y intéressez, lorsque vous aurez vu les dossiers des projets réalisés avec l'aide de la Suisse, il y a des choses extraordinaires, merveilleuses qui sont en cours de réalisation et même au Département des Finances, qui dit volontiers non, par définition, dans tous les pays du monde, on nous pousse à dire très volontiers oui, lorsqu'il s'agit de cette aide. Le rôle des Suisses de l'Etranger ? Je n'insiste pas sur les possibilités que l'on nous offre déjà maintenant, je suis persuadé que l'on trouvera. La proposition faite par M. Jacot : je dis que des comparaisons doivent être systématiquement organisées, pour qu'elle soit valable. 120 jours de service obligatoire, sur lesquels on a de la peine à distraire une heure, ne fût-ce qu'une heure par jour et l'école de recrues... n'ont rien de comparable avec les pays qui ont 12 ou 15 mois de formation — différence de temps : différence de possibilité, de disponibilité.

Messieurs, en ce qui concerne l'A.V.S., n'oubliez pas que, comme pour les éléments essentiels du système en Suisse, pour l'instant, et j'espère pour longtemps, l'A.V.S. est basée sur trois efforts : l'effort personnel ; chaque personne doit faire une assurance privée, comme cela lui convient ; l'effort de l'entreprise, la Caisse d'Entreprise ; et l'effort commun de la nation à l'A.V.S. Pour avoir des moyens dignes dans la vieillesse, il faut additionner ces trois efforts ; je le dis toujours à nos concitoyens qui vivent en Suisse, aussi n'oubliez pas que seuls ces trois efforts fournissent les moyens nécessaires et permettent d'obtenir les services des autres à l'âge de la retraite.

La semaine dernière, nous avons discuté des possibilités de l'allongement de l'âge de la retraite ; la longévité du peuple suisse dépasse tellement les chiffres de base admis lors de la création de l'A.V.S., le nombre de personnes disponibles est toujours plus rare, nous nous voyons par exemple dans l'obligation de penser à occuper encore les gens qui ont atteint l'âge de la retraite. Dans les Téléphones et les Télégraphes, on réengage tous les techniciens qui acceptent, en plus de la retraite, de travailler. Nous préférons ce système d'utiliser des gens qui ont la sagesse, la sérénité de l'âge et des connaissances profondes de la technique, plutôt que d'engager des gens qui se disent techniciens, mais qui n'ont que le titre et qui n'ont pas la formation ni l'expérience. Quant à ce problème de l'âge de la retraite, actuellement, en Suisse, je pense que personne de sérieux n'ouvrirait un dossier dans lequel il y aurait une proposition tendant à raccourcir

l'âge de la retraite ; je ne crois pas, ni dans les milieux de syndicats ouvriers, de techniciens, d'employés, pour l'instant, ce n'est pas possible. Que l'évolution permette, dans quelques années, un abaissement de l'âge de la retraite... mais pour l'instant, ce n'est pas possible.

Voilà, Messieurs, quelques éclairages des problèmes sur lesquels vous vous êtes exprimés très librement, pour lesquels vous apporterez votre contribution, soit au Gouvernement qui étudie des projets, soit aux Commissions parlementaires qui bûrinent ces projets, avant de les présenter au pays. Voilà ce que je voulais vous dire à titre de participant aux travaux de votre Congrès, en souhaitant que le perfectionnement parlementaire permette, précisément, des décisions sur la base de textes que l'on a sous la main, que ce perfectionnement se réalise. Je suis persuadé qu'avec l'activité que vous avez déployée pour l'ordre du jour chargé que l'on vous a présenté... la nécessité de suivre la technicité, les techniques des parlements des grandes municipalités s'imposeraient aussi à votre Parlement. L'essentiel reste que dans l'affrontement des idées, règnent toujours cette bienveillance et cette courtoisie nécessaires qui proviennent du fait que l'on respecte les personnes.

Une de mes nièces qui vit dans un couvent en France, qui, quand elle était cantatrice, a pris la décision de se préparer à bien mourir très jeune, au moment où je suis entré dans la politique, a écrit à son Oncle et lui a dit :

QUELQUES REFLEXIONS

Fin mai, Paris était à l'heure suisse : nombreuses furent les manifestations dont l'éclat fut rehaussé par la présence de M. Roger Bonvin, Conseiller fédéral. Tout d'abord, un premier colloque au Groupe d'Etudes Helvétiques où la discussion, après les deux rapports de MM. Leuzinger et Gros, fut très animée, franche et directe. L'assemblée de la Chambre de Commerce suisse en France devait grouper tout ce que la colonie compte d'industriels. Puis, le Congrès de l'Union des Suisses de France devait réunir les Suisses qui veulent rester Suisses au-delà des frontières. Dommage cependant que le nombre et la longueur des discours entâmassent la partie des débats, partie vivante d'un tel Congrès où chacun s'affronte, s'attaque, pour finalement adopter une solution souvent à l'unanimité. C'est là, toutefois, que le « *Messager* » n'est pas d'accord avec l'un des ressortissants suisses qui lui a reproché d'avoir publié un certain article qui, nous le rappelons, n'a donné lieu à aucune polémique. Notre revue se doit de publier, de faire connaître à ceux qui ne font pas partie ou n'ont pu assister à certaines réunions, les données de problèmes dont la solution peut être modifiée, remise à plus tard ou abandonnée. C'est à notre sens la liberté de la presse la plus absolue que nous devons respecter en donnant à tous nos abonnés le droit de publication et de réponse sans lequel une presse ne peut être le reflet de l'opinion de ses lecteurs. C'est précisément pour cette raison que nous avons créé notre rubrique « Des lecteurs-rédacteurs nous écrivent ».

Ce Congrès 1964, dont les membres eurent l'honneur d'être reçus à l'Hôtel-de-Ville par Mme Humbert, vice-présidente du Conseil municipal de Paris, devait se terminer par une croisière bien sympathique sur la Seine.

Il nous donna également la possibilité de mieux connaître

« Je souhaite vivement et je prie pour que toujours, dans ta vie d'homme politique, tu réaliseras cette nécessité d'accepter d'être différents les uns des autres, mais de s'aimer complémentairement les uns les autres. »

M. le Président. — *Monsieur le Conseiller fédéral, nous avons écouté, avec recueillement, vous avez pu le constater, les paroles que vous venez de prononcer, éclairant la situation et nous donnant des directives. Nous pensons que les vœux que nous avons exprimés trouveront finalement, et suivant les possibilités, une forme de réalisation. Je voudrais également vous dire tous nos sentiments de gratitude pour votre présence, vous nous avez fait sentir que nous étions, par elle, plus fortement rattachés à la mère patrie.*

L'heure étant très avancée, Messieurs, je ne veux pas prolonger la séance, je veux dire merci à tous, en premier à M. l'Ambassadeur, à MM. les Conseillers, à M. le Consul, à vous tous, pour votre travail.

Nous avons agi en citoyens ; Messieurs, vous avez voté, vous avez pris des résolutions qui seront transmises, vous les verrez dans les comptes rendus qui paraîtront.

Permettez-moi, Messieurs, de souhaiter de nous revoir à Marseille, l'année prochaine, et de donner, maintenant, les pouvoirs à mon successeur de Marseille.

La séance est levée à 18 heures 30.

des hommes de valeur, point atteints par le matérialisme qui, hélas ! a gagné pas mal de nos compatriotes restés chez nous. Ecrivant ces lignes, je pense notamment à M. Bonvin qui nous disait que certains de ses collaborateurs ne prennent jamais de vacances, travaillent dix heures par jour pour le bien du pays, et puis M. Froelich dont la modestie fait oublier la réputation dont il jouit Outre-Atlantique. Et cet autre, M. Halbheer, qui se dévoue sans compter au Secrétariat des Suisses de l'étranger en participant à l'activité de chacune des colonies étrangères. Belle réunion suisse à laquelle devaient succéder les Semaines suisses organisées par l'Office du Tourisme, la Chambre de Commerce suisse en France et l'Exposition de Lausanne, raison pour laquelle, dans tous les grands magasins de Paris, la Suisse était présente sous forme d'articles et d'affiches.

Ceci dit, la saison suisse de Paris étant terminée, bonnes vacances à tous !

Le Messager.

Le carnet du *Messager*

DECES

Nous avons le grand chagrin d'annoncer la mort de Mme Andrée Aliesch-Clauzel, épouse dévouée de notre ami et fidèle comptable M. Jean Aliesch, survenue à Nîmes, le 17 juin.

Nous lui présentons nos condoléances les plus sincères dans le deuil cruel qui le frappe. (Nîmes, 20, rue Clérisseau).

MARIAGE

M. et Mme Hermann Zryd ont l'honneur de vous faire part du mariage de leur petite-fille et fille Anny, avec M. Hubert Beemelmans, Docteur en Droit, Attaché d'Ambassade, [Villemur (Haute-Garonne) ; 117 bis, Allée de Brienne, Toulouse].